Elancourt, 17 Juin 2013

COMITE DIRECTEUR DE LA FFE Elancourt - 15 et 16 Juin 2013 PROCES VERBAL

Présents (25 membres)

APICELLA Manuel	GUIDARELLI Laurent	PRIE Eric
CARVALLO Henri	KULCZAK Anémone	REYREAU Stéphane
DACALOR Aurélie	LAUFERON Patrick	SALAZAR Diego
DELABARRE Olivier	LE MASLE Raphaël	VARINIAC Emmanuel
DELMOTTE Eric	LEROY Christophe	VEROT Mélanie
ESCAFRE Stéphane	LOYARTE Frédéric	VIART Bettina
FONTAINE Robert	MARCHADOUR Claire	WOLFANGEL Jocelyne
FOURCART Marc	MENSCH Etienne	

POUSSE Kennisthon

Représenté (1 membre)

FRESSINET Laurent

FOING Marc

Absents excusés (2 membres)

DHAYNAUT Gilles
PREUX Paul-Olivier

Présents à titre consultatif

VERAT Laurent – Directeur Général / Directeur Technique National LOPEZ Jordi – Directeur Technique National Adjoint



Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 31 mars 2013

Par principe, les membres absents lors de la réunion du 31 mars 2013 s'abstiennent sur le contenu du procès-verbal ainsi approuvé par 21 voix pour et 5 abstentions.

• Interventions extérieures

1- Partenariat FFE/Europe Echecs, Bachar Kouatly

Bachar Kouatly est invité par le Président, Diego Salazar, à évoquer le partenariat convenu avec lui. Il mentionne l'organisation de tournois sur Internet et un projet ambitieux visant à générer une augmentation substantielle des licences A. Laurent Fressinet poursuit en demandant si le contrat offrira de nouvelles ressources à la FFE. Bachar Kouatly indique qu'une plus grande implication de la Fédération sera nécessaire pour cela, notamment via un « tracking » et qu'il incombe au Comité de se positionner sur la question.

2- Direction de la communication de la Fédération, Boris Plane

Boris Plane est invité par Diego Salazar à rétro-projeter et expliquer son projet de direction de la communication fédérale au Comité. Il pointe les aspects qui mériteraient de lourds travaux d'actualisation et dit vouloir donner à la FFE de nouvelles impulsions. Un consensus se dégage sur la similitude du projet proposé avec l'existant, sans plus d'information sur le coût des prestations décrites. Certains ne sont pas convaincus ou se mécontentent de la proposition. Les membres du Comité conviennent de ne pas l'étudier plus avant.

3- Développement de la pratique des Echecs en milieu scolaire, Yves Lamorelle

Yves Lamorelle considère que la conception du développement du Jeu d'Echecs à l'école par la Fédération n'est pas la bonne et s'amuse qu'il soit l'élément polémique du moment. Il expose les méthodes non sélectives par lesquelles il a enrichi son club de nombreux licenciés venus des écoles de Paris et sa région. Il cite les autorisations parentales, tournois organisés sans pendule, ni notation et les interventions hors temps scolaire comme des fondamentaux de son système, ajoute que les scolaires licenciés évoluent ailleurs. Il insiste sur la nécessité de gratifier les petits, sans pour autant les identifier dans la masse des compétiteurs telle que conçue par les avertis. A l'instar du ski ou du judo, il estime que la FFE devrait se doter de « grades » ludiques et motivants plutôt que d'immerger immédiatement les novices dans la compétition. Il préconise de prévoir un budget pour couvrir la formation d'autres dirigeants dans des régions pilotes, en cohérence avec leurs spécificités locales.

Le Comité s'interroge sur la transposition du schéma exposé, précisément du fait des disparités, et est réticent à se prononcer faute de budget défini. Ce projet sera néanmoins soumis à la Commission Scolaires afin d'en préciser les possibilités de mise en œuvre.



4- Information du Comité Directeur sur les relations entre la FFE et l'Association Internationale Des Echecs Francophones (AIDEF), Larbi Ouari

Larbi Ouari est enfin invité par le Président à informer le Comité d'un dossier qu'il qualifie d' « épineux » et dont il considère que la Fédération devrait se préoccuper, vu la convention qu'elle a signée avec les pays d'Afrique francophones à travers l'AIDEF.

Quelques précisions lui sont demandées sur la nature exacte de son intervention. Il explique que de précédents dirigeants de la FFE ont agi de manière contestable sur la trésorerie de l'AIDEF dont l'objet social est de favoriser et d'aider le développement des Echecs dans les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Il dénonce l'évanouissement d'une somme d'argent substantielle dont les pays d'Afrique francophones n'auront pas bénéficié, et conteste des factures émises par la FFE. Il rapporte un sentiment de tromperie au sein de l'AIDEF et une volonté commune de saisir la justice pénale.

Les membres du Comité s'interrogent sur ce qui vient d'être rapporté. Etienne Mensch dit regretter la manipulation qui est faite du sujet. Une certaine confusion se fait sentir. Laurent Vérat est amené à expliquer plus précisément que la Fédération a, à sa demande, émis des factures de loyer à l'AIDEF pour des travaux effectués gracieusement durant 3 ans (boîte aux lettres, traitement du courrier et des factures...). Ces factures sont annoncées aussi irréprochables qu'accessibles, et toutes réglées par l'AIDEF à l'époque.

Une majorité considère que d'anciens dirigeants étant visés, le présent Comité ne doit pas prendre part au litige, à moins que la FFE y soit attraite. On opte pour attendre les éclairages de l'action pénale envisagée par l'AIDEF.

I. DESIGNATION DE DIRECTEURS DE SECTEUR

• Désignation d'un Directeur National du Handicap

Diego Salazar explique qu'il avait axé sa campagne électorale suivant différents axes prioritaires comprenant le secteur du Handicap. Il ajoute que différents projets devraient voir le jour pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans les clubs et compétitions avec l'aide de Frédéric Loyarté qu'il souhaite désigner au poste de Directeur National du Handicap. Ceci est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un Directeur National de l'Entraînement

Diego Salazar insiste sur la nécessité d'établir un cadre d'entraînement pour les jeunes afin d'optimiser leurs chances de résultats sportifs et de favoriser l'esprit d'équipe. Reprenant le projet préparé par Xavier Parmentier, il cite les objectifs du secteur et propose de le désigner Directeur National de l'Entraînement, ce qui est approuvé l'unanimité, moins une abstention.



• Désignation d'un Directeur National du Développement (par l'Emploi et la Formation)

Le projet de développement du jeu d'Echecs par l'Emploi et la Formation de Christophe Leroy étant très avancé, documenté, il est apparu utile au Président de mettre en place par son biais une veille documentaire permettant aux clubs d'appréhender l'Emploi et la Formation dans leur association de manière adaptée à leur situation, puis d'étendre leur action de promotion du Jeu d'Echecs à des publics nouveaux. Il explique que le projet est lourd et portera ses fruits à long terme et souhaite désigner Christophe Leroy pour le piloter avec son équipe déjà constituée et active. Cette désignation est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

II. COMMISSIONS STATUTAIRES

Nominations à la Direction Nationale de l'Arbitrage

Suivant l'article 7.6.2 du Règlement Intérieur de la FFE, le Directeur National de l'Arbitrage, Emmanuel Variniac, propose au Comité les membres qu'il souhaite intégrer à la DNA :

- Directeur National de l'Arbitrage : Emmanuel Variniac
- Directeur National Adjoint de l'Arbitrage : Gérard Hernandez
- Directeur des Titres d'Arbitre, des Tournois et des Sanctions : Gérard Hernandez
- Directeur des Règlements : Dominique Dervieux
- Directeur des Traductions : Laurent Freyd
- Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux : Claire Pernoud
- Directeur de la Formation : Vincent Bernard
- Directeur des Examens : Francis Delboë
- Conseiller technique (dossiers d'arbitres FIDE...) : Stephen Boyd
- Conseiller technique (logiciels pour les arbitres...) : Eric Delmotte

Le Président de la Fédération confirme d'abord son approbation, le Comité approuve à son tour cette composition à l'unanimité.

• Nominations à la Commission Technique

Aurélie Dacalor précise que Laurent Vérat, Directeur Technique National, et Diego Salazar, Président de la Fédération sont membres de droit de cette commission.

Suivant l'Article 7.2.2 du Règlement Intérieur, le Directeur Technique National, Laurent Vérat, soumet la liste des membres qu'il souhaite voir siéger à la Commission Technique. Il précise l'avoir composée en présence du Président et en commun accord avec lui.

Les nominations de Laurent Vérat, Diego Salazar (membres de droit), Jordi Lopez (Président), Chantal Baudson, Anémone Kulczak, Luc Fancelli, Christian Cureau, John Lewis, Jean Peyrin, Sylvain Rivier et Christophe Philippe (désignés) emportent l'unanimité.



Nominations à la Commission Médicale

Les péripéties réglementaires qui ont amené la nouvelle équipe à remplacer Sébastien Cossin par Gilles Dhaynaut sont brièvement rappelées. Aurélie Dacalor mentionne la présence des précédents médecins fédéraux sur la liste qu'elle soumet au vote du Comité.

Les nominations de Gilles Dhaynaut (Président), Sébastien Cossin, Guy Bellaïche, Aimé Buzy et Thierry Barbier sont approuvées à l'unanimité.

Nominations à la Commission d'Appel Sportif

Aurélie Dacalor présente la liste des candidats à la Commission d'Appels Sportifs et propose qu'elle soit présidée par Stéphane Escafre qui en a montré le souhait et l'expérience. Elle précise se joindre à la commission afin de respecter le nombre réglementaire, le temps pour la Fédération de la remplacer par un membre hors du Comité Directeur.

Les nominations de Stéphane Escafre (Président), Eric Delmotte, Jean Peyrin, Laineur-Lothaire Chazeau et Aurélie Dacalor sont approuvées à l'unanimité.

Nominations à la Commission Fédérale de Discipline

Un remaniement s'est avéré utile pour équilibrer les organes disciplinaires de 1^{ère} instance et d'appel. Vu la démission d'Antoine Canonne à la présidence de la commission, il est apparu opportun de confier ce rôle à Joël Gautier, avocat et précédemment Instructeur fédéral.

Les nominations de Joël Gautier (Président), Thierry Barbier, Rémy Helfer, Nino Maisuradze et Dominique Dervieux sont approuvées à l'unanimité.

Nominations à la Commission d'Appel fédérale

Philippe Falgayrettes est présenté comme ayant une grande expérience de la commission qu'il préside, tout comme les membres qui l'accompagnent ont déjà officié. Les nominations de Philippe Falgayrettes (Président), Jeremiasz Konopka, Yohan Benitah, Adeline Chaumont et Andrea Van Elst sont approuvées à l'unanimité.

Il est précisé que la Fédération prospectera pour soumettre au prochain Comité Directeur la candidature d'un nouvel instructeur. Enfin, les membres de la Commission d'Homologation ayant tous manifesté le souhait de poursuivre leur contribution, sa composition demeure.

III. APPEL A CANDIDATURES - COMMISSIONS NON STATUTAIRES

Partant du projet participatif de la Fédération, Aurélie Dacalor rappelle que l'appel à candidatures ouvrait 11 nouvelles commissions par secteur, limitées à 11 membres, dont un du Comité Directeur afin d'assurer la liaison entre elles et le Comité décisionnaire.



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Elle décrit l'essentiel des missions qui leur sont proprement dévolues et explique que les candidats se sont sérieusement prêtés au jeu, que le bilan et certains projets parfois initiés sont enthousiasmants. Elle précise que deux réunions du Bureau ont permis de premières discussions sur chaque liste de candidats, conduisant à isoler les cas particuliers (candidatures multiples et sureffectifs notamment) et les présidents pressentis dans chaque commission. Elle rapporte enfin des statistiques sur l'ensemble des candidatures recueillies.

Sur cette base, les listes sont rétro-projetées au Comité et débattues. Les membres du Comité qui étaient candidats dans une de ces nouvelles commissions sont les premiers invités à émettre un avis en connaissance du secteur évoqué. Le Comité se prononce enfin sur la création des commissions, les nominations subséquentes, dont les postes de président.

• Nominations à la Commission Art et Culture

L'exclusion d'une candidature doublée dans un autre secteur est suggérée par la présidente pressentie. La création de la commission avec Betty Lopez à sa présidence sont approuvées à l'unanimité. La composition de la commission emporte 20 voix pour et 6 abstentions.

Nominations à la Commission Communication et Médias

Eric Delmotte revient sur l'intervention précédente de Boris Plane, se mécontente de certains aspects de sa présentation et conclut en indiquant qu'il conçoit la gestion de la communication différemment. Il distingue les aspects techniques qu'il se voit gérer en collaboration avec Aurélie Dacalor qui serait le relai du Bureau sur le plan stratégique.

Aurélie Dacalor indique que les présidents pressentis sont Eric Delmotte ou Olivier Marino. Mélanie Vérot avertit cependant qu'Olivier Marino ne pourra finalement pas assurer ce rôle.

La création de la commission ainsi que la présidence bicéphale proposée par Eric Delmotte sont adoptées à l'unanimité. La composition est approuvée par 22 voix et 4 abstentions.

Nominations à la Commission de Contrôle Economique et de Gestion

Des candidatures de qualité sont annoncées dans cette commission qui aurait vocation à devenir statutaire, comme par le passé. Elle est décrite comme un organe mal perçu (« policier ») dont l'inactivité a été progressive, la Fédération n'étant pas investie des pouvoirs de coercition nécessaires pour assurer pleinement une telle mission de contrôle.

Il est précisé que la mission ici confiée vise exclusivement à informer et former à la gestion globale saine des associations affiliées à la FFE. A l'instar des grandes fédérations sportives, les clubs évoluant parmi l'élite seraient un début. La commission traiterait ainsi en amont les difficultés semblables à celles de Lutèce Echecs dans le cadre du Top 12 et garantirait l'équité entre les clubs concurrents, par application conforme et uniforme des règlements.



Jean Bertrand, le Président pressenti est dûment présenté comme cheville ouvrière de la CSOE et ancien Président de la FFE, dont la qualité du travail est de longue date vérifiée.

La création, la composition et la présidence de la Commission sont votées à l'unanimité.

Nominations à la Commission Développement des clubs

Eric Prié est invité à prendre la parole sur la commission dans laquelle il est pressenti président. Il précise que Claire Odile Dramart rejoint aussi la commission tout en respectant la limite prévue et que des échanges ont lieu avec les candidats, lui donnant confiance en une suite fructueuse dans ce secteur important pour la nouvelle équipe.

La création de la Commission, sa composition, dont Eric Prié à la présidence sont validées à l'unanimité.

Nominations à la Commission Elo et Compétitions

Il est préalablement rappelé que notre Fédération détient en Europe le record de compétitions organisées par an. Dans ce secteur passionnant, les candidats excèdent le nombre prévu, la majorité étant connue pour ses actions, et fortes personnalités.

Laurent Vérat intervient pour expliquer qu'il conviendrait de scinder cette commission en deux afin d'éviter des tensions qu'il pressent inévitables entre certains candidats. Il ajoute qu'une réduction à un plus petit nombre leur permettra un travail plus fluide.

Des échanges ont lieu sur ce cas particulier qui amène Laurent Vérat à proposer la création d'une commission Elo et Titres d'une part, et une commission Compétitions Fédérales/Interclubs d'autre part. Ceci est approuvé à l'unanimité, et la délégation de Patrice Vincens à la scission est par ailleurs approuvée par 23 voix pour et 3 abstentions.

Nominations à la Commission Féminines

Jocelyne Wolfangel est invitée à se prononcer sur les candidats à la commission féminines. Elle évoque à son tour la difficulté de travailler de manière qualitative en trop grand nombre.

Marc Fourcart se désiste alors, étant candidat par ailleurs. Le Comité procède à l'identique pour un second candidat afin que la commission comporte les 11 membres prévus. La composition ainsi remaniée emporte 24 voix pour et 2 abstentions. La création et la présidence de la Commission par Jocelyne Wolfangel sont approuvées à l'unanimité.

• Nominations à la Commission Handicaps

Aurélie Dacalor et le DNH, Frédéric Loyarté, partagent avec le Comité leur satisfaction d'avoir reçu tant de candidatures d'acteurs en attente manifeste de créer ce secteur à la FFE.



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Ils évoquent des candidats très impliqués et décrivent des échanges réguliers. Frédéric Loyarté dit son enthousiasme de sentir la FFE s'ouvrir sur une meilleure intégration des joueurs handicapés et dit vouloir la matérialiser par la création d'un Label de conformité. Sans occulter l'état actuel des clubs à l'égard de la seule accessibilité par exemple, il se dit convaincu de pouvoir les accompagner vers une appréhension avertie des handicaps. Il ajoute que la FFE doit aussi aller vers les établissements spécialisés pour y conduire des actions de promotion solidaires, en cohérence avec le projet de Christophe Leroy.

La création de la Commission, la dérogation pour sureffectif, la composition et la présidence par Frédéric Loyarté sont votées à l'unanimité.

Nominations à la Commission Jeunes

Aurélie Dacalor relève la désignation préalable de la DNE dont les attributions ont été calquées sur celles de la Commission Jeunes à naître. Diego Salazar rappelle qu'il a vite désigné une équipe d'encadrement à l'approche des compétitions internationales jeunes.

Laurent Vérat suggère alors une scission en une commission axée sur le Jeu d'Echecs en milieu scolaire (cf : Yves Lamorelle), et une autre sur le haut niveau jeunes où on retrouve en effet les membres de la DNE. La création de 2 commissions est adoptée à l'unanimité. Laurent Guidarelli est délégué au remaniement par 25 voix pour et 1 abstention.

Nominations à la Commission Juridique

Il est indiqué que l'expérience professionnelle de Gilles Mugnier et son implication dès après l'appel à candidatures justifierait qu'il préside la commission. Mélanie Vérot indique être elle aussi candidate à ce poste. Le Comité décide à l'unanimité de créer la commission, d'entériner sa composition, dont Mélanie Vérot à sa présidence.

Nominations à la Commission Scolaires

Aurélie Dacalor décrit des candidatures d'experts, une saine motivation et une approche dans le vif du sujet. Des échanges amicaux et fructueux ayant déjà lieu, elle indique ne pas concevoir d'exclusion motivée. Le Comité est unanime quant à créer la commission et entériner sa composition malgré un sureffectif de 8 membres, emportée par Dominique Ruhlmann, nommé président avec 25 voix pour et une abstention.

Raphaël Lemasle explique ne pas avoir prétendu à la présidence étant déjà Responsable du Secteur scolaire. Il décrit le Président comme une connaissance aussi agréable qu'efficace.

Nominations à la Commission Vétérans

Cette commission est annoncée comme peu convoitée. Ken Pousse propose de la présider. La création, la composition et la nomination de Ken Pousse à sa présidence font l'unanimité.



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Laurent Fressinet s'étonne qu'une commission haut niveau « toutes catégories » n'ait pas été créée. Aurélie Dacalor poursuit en confirmant que c'est un projet qui devra inclure l'étude du statut de joueur professionnel ainsi que de formules de compétitions individuelles pour les joueurs au Elo supérieur à 2200 et inférieur à 2600 pour qui l'existant reste pauvre.

Des échanges ont lieu pour convenir qu'un nouvel appel à candidatures serait opportun. Cette mesure est votée à l'unanimité, étant précisé que l'appel sera lancé après qu'il soit vérifié que les travaux des autres commissions ne créent pas de redondance.

Vote du Règlement Intérieur de ces commissions

Après quelques précisions sur la nature « simplifiée » du Règlement des commissions, et la faculté pour chacune d'y apporter, avec l'approbation du Comité, les modifications utiles ou nécessaires à leur bon fonctionnement, il est adopté par 23 voix pour et 3 abstentions.

Approbation d'Eric Prié comme 2^{ème} Vice Président de la FFE

Le Président rappelle les motifs et conditions de refus des postes de vice présidents par Henri Carvallo et Aurélie Dacalor. Il poursuit en indiquant vouloir confier le poste de 2nd vice président à Eric Prié, le 1^{er} étant actuellement occupé par Christophe Leroy.

Stéphane Escafre exprime son regret d'avoir à la tête de la Fédération des hommes uniquement et rappelle que la précédente équipe dirigeante avait au contraire su l'agencer utilement en associant Joanna Pomian. Il dit considérer qu'une composition mixte est plus saine d'un point de vue général et qu'il aurait été bon d'y pourvoir.

La nomination d'Eric Prié est approuvée par 25 voix pour et une contre.

IV. COMPÉTITIONS – SPORTIF

• Bilan des organisations fédérales de la saison 2012-2013

Jordi Lopez rappelle au Comité les résultats obtenus cette saison dans les tournois individuels en France, à l'international et les compétitions fédérales. Aucun commentaire particulier n'est formulé.

Bilan du championnat de France des Jeunes à Saint-Paul Trois Châteaux

De nombreux membres du Comité rapportent des commentaires récurrents sur le comportement de Philippe Freulon (Président du Comité d'Organisation) qui révèlent le mécontentement de parents, accompagnateurs ou exposants. Laurent Vérat déplore par ailleurs le non respect des engagements financiers, ainsi qu'une facture contestable émise à l'issue du championnat par Philippe Freulon pour des services bénévoles.



Membre du Comité d'Organisation, Laurent Guidarelli est amené à éclairer le Comité sur le montant dû par la Ville et la facturation « hors convention » du travail de bénévoles. Après discussions, on convient que le Président contactera les intéressés pour que les sommes dues à la FFE soient effectivement versées.

Préparation du Championnat de France de Nancy

Diego Salazar explique que la collaboration avec Christophe Philippe est satisfaisante et que le championnat de France de Nancy offrira un accueil et des animations travaillées en amont grâce au concours du Maire, M.Rossinot. Il évoque le site dédié né avec l'aide d'Eric Delmotte et promet des vidéos quotidiennes, notamment des joueurs des nationaux.

• Point sur le secteur féminin

Jocelyne Wolfangel énumère les résultats sportifs de la saison et propose que le Top 12 féminin 2014 se déroule sur 4 jours. Elle précise que les candidatures pour les prochaines compétitions seront révélées lors du Comité de Novembre. Elle est vite interrogée sur la féminine obligatoire en NIII et explique que des mesures nouvelles seront prises à l'issue d'un sondage national. Quelques uns discutent la suppression des sanctions pour absence d'échiquier féminin, alternative avortée car elle laisserait la règle actuelle sans objet.

Rejoints par d'autres, Marc Fourcart rappelle l'urgence à se positionner. Il est convenu que l'assemblée générale, au plus tard, sera consultée pour trancher.

• Vote sur le rapport de la Commission Technique

Jordi Lopez énumère brièvement les modifications proposées. Une discussion naît sur le nombre de qualifiés par Ligue au Championnat de France des jeunes. Le Comité s'accorde à le plafonner à 11 par 20 voix pour, 5 abstentions et 1 contre. Le rapport de la Commission est approuvé par 24 voix pour et 2 abstentions.

Enfin, Jocelyne Wolfangel évoque des demandes de réduction du montant de l'inscription en NII féminines à 10€, ce qui emporte l'unanimité.

• Discussion sur le Top 12

Avant de rétro-projeter et débattre l'enquête effectuée par Daniel Roos sur les réformes du Top 12, Aurélie Dacalor mentionne la réception la veille d'une lettre adressée au Comité par Jean-Baptiste Mullon, ce que confirme Etienne Mensch.

Chaque alternative est passée en revue et discutée. Laurent Fressinet confie en expert son appréhension de la compétition, la présence nécessaire des participants à la remise des prix, voire sous peine d'amende. D'autres tempèrent notant la présence de nombreux « amateurs ».



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Claire Marchadour propose de simplifier via un choix politique entre une compétition destinée à l'élite professionnelle ou qui intègre les « amateurs ». Il est précisé que nos prédécesseurs avaient opté pour une compétition d'élite.

Certains défendent que les équipes se sont engagées à concourir avec 11 autres, ce qui doit rester inchangé, quand d'autres notent la valorisation de la compétition relativement à son ticket d'entrée. Compte tenu des divergences, il est convenu de maintenir le statu quo jusqu'au prochain Comité. Le Président rappelle enfin qu'il souhaite créer des maillots d'équipes.

Vote sur les propositions de nulle par consentement mutuel

Aurélie Dacalor rappelle le contexte dans lequel la restriction des nulles par consentement mutuel avait été votée. Des discussions ont lieu sur la pertinence de cette règle, l'utilité de rester alignés sur la pratique internationale ou d'abandonner la restriction. Un membre propose de voter un régime identique à toutes les formules de compétition, sans distinguer le « haut-niveau » des « amateurs ». Robert Fontaine, Laurent Fressinet, Emmanuel Variniac, Stéphane Escafre, Eric Prié et Manuel Apicella s'accordent sur une cohérence avec les règles de la FIDE et l'ECU. Laurent Fressinet développe en expliquant qu'il s'agit aussi de favoriser l'esprit combatif des jeunes joueurs et Raphaël Lemasle conclut en pointant le respect de l'olympisme. Une majorité se dégage pour s'aligner sur la réglementation actuelle de l'ECU et la FIDE, une minorité opposant une modification sans effet sur la restriction de liberté parfois invoquée.

Le maintien de la règle actuelle est ainsi rejeté :

-Par 14 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions pour le championnat de France des Jeunes, -Par 15 voix contre, 1 abstention, 7 pour et 3 refus de vote pour les opens du championnat de France toutes catégories.

La règle des nulles par consentement mutuel à partir du 40^{ème} coup est ensuite adoptée :

- -Par 18 voix pour, 3 contre et 5 abstentions pour le championnat de France des Jeunes,
- -Par 15 voix pour, 1 abstention, 5 contre et 5 refus de vote pour les opens du championnat de France adultes,
- -Par 19 voix pour, 2 abstentions et 5 contre pour les Nationaux et l'Accession du Championnat de France adultes.

• Vote sur la création de la DNE (Direction Nationale de l'Entraînement) et du GAHNF (Groupe Accession Haut Niveau France) (haut niveau jeunes)

Manuel Apicella présente la proposition de Xavier Parmentier et met en exergue les stages de formation et la mise en place d'une documentation pédagogique en ligne. Laurent Guidarelli et Eric Prié font également état de leurs projets pour le haut niveau jeunes et de leurs échanges avec la DNE et insistent sur l'importance de mettre en place un cadre professionnel d'entraînement autour des membres de l'équipe de France élargie aux espoirs.



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Aurélie Dacalor rappelle les circonstances dans lesquelles l'ouverture de la délégation française a été votée par le Bureau avant le championnat de France des Jeunes, comme une mesure conforme au programme de la nouvelle équipe. Ce régime provisoire devant être aménagé, il est convenu de consulter la prochaine assemblée générale sur ses modalités. La création de la DNE est adoptée à l'unanimité et celle du GAHNF par 24 pour et 2 abstentions.

V. INSTITUTIONNEL – JURIDIQUE

Vote spécial sur la rémunération du Président (2.3.1.2 des Statuts et législation)

Aurélie Dacalor explique que le Président doit quitter la salle de réunion le temps de procéder aux votes relatifs à sa rémunération. Laurent Vérat décrit alors au Comité les modalités du contrat proposé pour la fonction de Président de la Fédération. Il précise que seront soumis au vote le principe de rémunération et sa rétroaction au 1^{er} avril 2013, son montant, ainsi que son maintien 3 mois après cessation des fonctions. Il rappelle que ceci correspond au régime appliqué à Jean-Claude Moingt précédemment.

Etienne Mensch en profite pour préciser que Jean-Claude Moingt était un véritable VRP de la Fédération. Stéphane Escafre poursuit en indiquant que le Président Jean-Claude Moingt n'avait perçu de rémunération qu'après avoir « fait ses preuves » et qu'il aurait été convenable que le nouveau président suive ce principe. Des mécontents se font entendre, Aurélie Dacalor rappelle que tout le monde a la parole dans le Comité et qu'il y a lieu de laisser poursuivre. Stéphane Escafre insiste sur l'absence de nouveau sponsor alors que ce pan du développement est du ressort annoncé de Diego Salazar. Il ajoute que le Président est aussi rémunéré pour diriger le Club de Châlons en Champagne, ce qu'il analyse comme une situation délicate que Jean-Claude Moingt avait su éviter en son temps.

Henri Carvallo précise qu'il n'est pas anormal que le Président d'une Fédération, sans avoir démontré ses dires, soit rémunéré pour ce rôle à responsabilités. Rejoints par plusieurs, des propos amusés se font entendre sur l'attitude exemplaire d'Henri Carvallo sur la question.

Entre temps, certains s'accordent sur le fait que d'autres bénévoles efficaces pourraient être rémunérés. Les limites légales sur la rémunération des dirigeants d'une association loi 1901 comme la FFE sont alors rappelées.

Le principe de rémunération du Président de la FFE emporte finalement 24 voix pour et 2 contre, et sa rétroaction au 1^{er} avril 2013, 23 voix pour, 2 abstentions et 1 contre. Le montant de la rémunération est voté par 23 voix pour et 3 contre. Enfin, son maintien 3 mois après cessation des fonctions emporte l'unanimité.

Point sur les salariés du siège fédéral

Laurent Vérat évoque d'abord le quotidien des salariés et la récente rupture conventionnelle de Pavel Tregubov.



Rejoint par Aurélie Dacalor, il évoque l'importance d'avoir au sein de l'institution un spécialiste du droit du sport pour gérer les problématiques juridiques et des tâches administratives ou plus polyvalentes auprès de l'équipe du siège. Le recrutement de Julien Habbouche en CDD de 6 mois est alors proposé pour permettre à l'équipe dirigeante d'en évaluer l'apport. On rappelle que le candidat était un stagiaire motivé et efficace lors du mandat précédent. Son embauche est approuvée par 24 voix pour et 2 abstentions.

• Fusion de clubs Limeil-Brévannes/Noisy-le-Grand et Wingen sur Moder/Drulingen

Aurélie Dacalor présente les conditions qui ont amené 2 clubs d'Ile de France et 2 clubs alsaciens à organiser leur fusion. Elle confirme le respect des procédures statutaires. Aussi les fusions des clubs de Limeil-Brévannes et Noisy-le-Grand Alekhine d'une part, et de Wingen sur Moder et Drulingen d'autre part, sont approuvées à l'unanimité.

Modalités d'exonération de la cotisation club

Eric Prié décrit cette mesure qui vise à exonérer les clubs nouvellement créés de leur cotisation en l'étendant du 1^{er} juin à la saison entière suivante. Il s'agit de permettre à ces clubs de préparer leurs dossiers de subventions tout en bénéficiant de l'aide fédérale. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VI. BUDGET

Modification et vote du tableau des tarifs fédéraux

Le Bureau ayant souhaité procéder à un contrôle plus précis des dépenses du Comité Directeur et autres organes de la FFE, Stéphane Reyreau décrit la « fiche mission » qu'il a créée pour ventiler plus exactement les dépenses des différents acteurs de la FFE. Il est précisé que c'est un début vers plus de lisibilité et de transparence.

Aussi, il est apparu opportun de voter la modification du tableau des tarifs fédéraux, ce qui a été approuvé à l'unanimité. On s'interroge sur la nécessité de rembourser leur forfait téléphonique aux membres du Comité alors qu'ils n'en supportent pas les frais au motif principal de leur mission fédérale. Le Comité est unanime sur la suppression du remboursement de ses frais téléphoniques.

Jocelyne Wolfangel précise qu'à l'inverse les membres du bureau sont régulièrement amenés à téléphoner dans le cadre de leur mission, ce qui justifie un remboursement. Vu l'ancienneté du règlement fédéral, Laurent Vérat indique qu'il serait cohérent d'ajuster les remboursements aux membres du Bureau sur les prix des forfaits téléphoniques pratiqués sur le marché. La réduction à 20€ de remboursement pour le Bureau est votée à l'unanimité.



VII. PARTENARIATS

Henri Carvallo prend la parole pour informer le Comité que la reconduction de la convention avec BNP-Paribas ne fut pas simple. Diego Salazar décrit alors un rendez-vous avec la BNP, en présence de Laurent Vérat, à l'issue duquel des conseils ont été donnés au Président pour optimiser la visibilité du Jeu d'Echecs et de la FFE. Laurent Vérat explique qu'il existe des pistes à explorer et propose de soumettre prochainement au Bureau une étude comparée de propositions commerciales en ce sens, entreprise fortement souhaitée par le Président.

Laurent Fressinet et Etienne Mensch soulèvent à nouveau la question du partenariat entre la FFE et Europe Echecs. Ils souhaitent parcourir la convention afin d'en connaître les modalités.

Diego Salazar explique d'abord que l'accord fut verbal. Aurélie Dacalor fait circuler une page remise par Bachar Kouatly qui est la base contractuelle à considérer. Elle indique que l'échéance de l'offre d'Europe Echecs voudrait qu'on se penche sur la suite car la volonté de Bachar Kouatly et du Président d'augmenter le nombre de licences dans les clubs via la plateforme de jeu nécessiterait des services additionnels payants. La géo-localisation des internautes permettrait par exemple d'émettre des statistiques de fréquentation, par région, d'ajouter des forums pour favoriser le rapprochement entre les néophytes et les clubs à proximité. On s'interroge sur la poursuite du partenariat. Etienne Mensch conclut en énumérant les différentes formes de partenariats possibles et considère que la FFE devrait se positionner en « apporteur d'affaires » vis-à-vis d'Europe Echecs.

VIII. COMMUNICATION

Point sur les développements Internet

Eric Delmotte rappelle les sites satellites existants ou en voie de création, dont celui des commissions nées de l'appel à candidatures. Il évoque la boutique fédérale pour émettre des propositions de réflexion. Il développe ensuite la stratégie de développement du site de la Fédération suivant deux options. La 1^{ère} consiste à maintenir le site actuel en un site global au risque de ne pas toujours trouver aisément les informations. La 2^{nde} consiste en un site vitrine et des sous-domaines sectoriels. Cette dernière proposition emporte l'unanimité.

• Réunion des Présidents de Ligue

Il est rappelé que des présidents de Ligue souhaitent réviser la date du séminaire annuel pour le reporter au mois d'octobre. Une majorité se fait rapidement jour quant à maintenir les dates des 14 et 15 septembre 2013, le changement n'étant sollicité que par une minorité.

IX. EMPLOI ET FORMATION

Christophe Leroy expose au Comité ses axes de développement par l'Emploi et la Formation et sa méthode pour y parvenir.

14



Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Il explique qu'il évolue avec une équipe du PSEJE depuis des années et qu'il souhaiterait que ses travaux profitent à la Fédération. Un recensement des caractéristiques des clubs est en cours pour leur conseiller un axe de développement propre. Il se dit convaincu de voir la nouvelle DND épauler les clubs de manière concrète en ouvrant leurs perspectives sur des emplois pérennes et de nouveaux publics.

En accord avec le Président, Christophe Leroy propose un partenariat par lequel le PSEJE mettrait à disposition de la FFE une importante documentation pour qu'elle y gagne le temps de travail associé. Il ajoute qu'il ne conçoit pas la concrétisation du programme sans interaction entre la FFE et le PSEJE. Le Comité approuve à l'unanimité le principe de signature d'une convention FFE/ PSEJE.

Christophe Leroy présente ensuite une convention avec l'Université Claude Bernard Lyon I - UFR STAPS visant à y initier une formation « Echecs » débouchant sur un diplôme reconnu par l'Etat. Elle est approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs, quelques échanges ont lieu incluant Etienne Mensch sur les travaux menés par l'ancienne équipe et les modalités d'obtention d'une carte professionnelle. Henri Carvallo prend enfin la parole pour indiquer que les diplômes actuels ayant été créés par la FFE, il serait légitime qu'elle en retire un retour équivalent au travail fourni en amont les années précédentes.

SOUS TOUTES RESERVES

Diego Salazar Président

Aurélie Dacalor Secrétaire Générale

